



Direction de la réglementation  
Bureau de la circulation routière  
Section des permis de conduire

Imprimé mis à jour le 1<sup>er</sup> décembre 2011

Dossiers suivis par :

- Mme Marie-Colette MICHAUD : 01.41.60.62.65
- Mme Sylvie PULIERO : 01.41.60.60.88

Courriel : [pref-auto-ecoles@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:pref-auto-ecoles@seine-saint-denis.gouv.fr)

**PIECES A FOURNIR POUR LA DELIVRANCE  
DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR  
DE VEHICULES MOTORISES A DEUX OU TROIS ROUES UTILISES POUR  
LE TRANSPORT ONEREUX DE PERSONNES**

Les entreprises qui mettent à la disposition de leur clientèle, pour assurer leur transport ainsi que celui de leurs bagages, des motocyclettes ou des tricycles à moteur (immatriculés depuis moins de quatre ans) conduits par le propriétaire ou son préposé, suivant des conditions fixées à l'avance entre les parties, doivent disposer, dans des conditions fixées par voie réglementaire, de chauffeurs qualifiés et de véhicules adaptés.

Les véhicules affectés à l'activité ne peuvent ni stationner, ni circuler sur la voie publique en quête de clients. Ils ne peuvent stationner à l'abord des gares et aéroports, dans le respect des règles du code de la route ou des règlements édictés par l'autorité compétente, que si leur conducteur peut justifier d'une réservation préalable.

Les exploitants doivent se procurer, à leurs frais, une vignette autocollante conforme au modèle-type annexé à l'arrêté ministériel du 3 novembre 2010 relatif à la signalétique des véhicules motorisés à deux ou trois roues utilisés pour le transport à titre onéreux de personnes.

**La demande de carte professionnelle est effectuée auprès de la préfecture du lieu de domicile du conducteur, accompagnée des pièces suivantes :**

- le formulaire de demande dûment complété joint en **page 2/4** ;
- la photocopie recto verso d'une pièce d'identité ;
- la photocopie recto verso d'un permis A en cours de validité et non affecté par le délai probatoire ;
- l'original d'un certificat médical délivré depuis moins de deux mois par l'un des médecins agréés par préfecture figurant sur la liste jointe en **pages 3/4 et 4/4** ;
- la photocopie d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois) ;
- 2 photographies d'identité : récente, vue de face, tête nue, au format 35 x 45 mm, expression du visage neutre et sur fond uni, de couleur claire, gris ou bleu (pas de fond blanc).

**IMPORTANT**

- la demande de carte professionnelle est à adresser à la préfecture par voie postale ;
- une convocation sera adressée au demandeur après vérification du bulletin n°2 du casier judiciaire (dans un délai moyen de 15 jours à réception de la demande) ;
- une seconde convocation sera adressée au demandeur afin de lui remettre la carte professionnelle (dans un délai moyen de 15 jours après le 1<sup>er</sup> rendez-vous).

**DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE  
DE CONDUCTEUR DE VEHICULES MOTORISES  
DE DEUX OU TROIS ROUES UTILISES  
POUR LE TRANSPORT ONEREUX DE PERSONNES**

NOM (Nom de naissance) : .....  
Prénoms : .....  
Nom d'épouse (s'il y a lieu) : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
N° de téléphone fixe : ..... N° de téléphone portable : .....  
Courriel : .....

---

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance la délivrance d'une carte professionnelle de conducteur de véhicules motorisés de deux ou trois roues en application des dispositions prévues par le décret n°2010-1223 du 11 octobre 2010 relatif au transport public de personnes avec conducteur.

Veillez agréer, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait le .....  
à .....

Signature :

La demande est à retourner à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
Direction de la réglementation  
Bureau de la circulation routière  
Section des permis de conduire  
1, esplanade Jean Moulin  
93007 BOBIGNY CEDEX

Liste des médecins agréés par la préfecture de la Seine-Saint-Denis

<b>AULNAY-SOUS-BOIS</b>	<b>Docteur Bernard CHEMOUNY</b> 18, boulevard du Général Galliéni Tél. : 01.48.68.15.95 Consultations : sur rendez-vous
<b>BOBIGNY</b>	<b>Docteur Claude DOUKHAN</b> 215, avenue Jean Jaurès Tél. : 01.41.60.88.77 Consultations : sur rendez-vous
<b>BOBIGNY</b>	<b>Docteur Edgard FELLOUS</b> 22, avenue Edouard Vaillant Tél. : 01.48.47.37.32 Consultations : sur rendez-vous
<b>LA PLAINE-SAINT-DENIS</b>	<b>Docteur DANG VU Kinh Quoc</b> 2, allée Saint-Just Tél. : 01.49.98.07.62 Consultations : sur rendez-vous
<b>LE RAINCY</b>	<b>Docteur Daniel CIOLKOVITCH</b> 23, avenue de la Résistance Tél. : 01.43.81.20.50 Consultations : du lundi au vendredi, sur rendez-vous
<b>LE RAINCY</b>	<b>Docteur Pascal MARY</b> 14, avenue de la Résistance Tél. : 01.43.81.00.85 Consultations : sur rendez-vous
<b>LE RAINCY</b>	<b>Docteur Yves SIMEON</b> 106, avenue de la Résistance Tél. : 01.43.81.48.27 Consultations : sur rendez-vous lundi : 14h-20h / mardi-vendredi : 8h-11h / 14h-20h samedi : 8h-11h / 14h-16h
<b>LE RAINCY</b>	<b>Docteur Stanislas ZINZINDOHOUE</b> 106, avenue de la Résistance Tél. : 01.43.81.48.27 Consultations : sur rendez-vous
<b>LES LILAS</b>	<b>Docteur Ange HANOUNA</b> 28, rue Jean Moulin Tél. : 01.43.62.86.86 Consultations : sur rendez-vous
<b>MONTFERMEIL</b>	<b>Docteur Josée BOLLIET-RENAUD</b> 2, place Jacqueline Auriol Tél : 01.43.51.25.29 Consultations : sur rendez-vous

Liste des médecins agréés par la préfecture de la Seine-Saint-Denis  
(suite)

<b>NOISY-LE-GRAND</b>	<b>Docteur Frédéric CHADELAT</b> 22, rue du docteur Jean Vaquier Tél. : 01.49.32.12.58 Consultations : sur rendez-vous
<b>ROSNY-SOUS-BOIS</b>	<b>Docteur Jean GUERRINI</b> 7, avenue Jean Jaurès Tél. : 01.48.55.34.82 Consultations : sur rendez-vous
<b>STAINS</b>	<b>Docteur Yves FROCHEN</b> 38, rue Alphonse Lamartine Tél. : 01.48.23.30.81 Consultations : sur rendez-vous
<b>TREMBLAY-EN-FRANCE</b>	<b>Docteur Dominique HAMON</b> 39, rue du Languedoc Tél. : 01.48.60.33.33 Consultations : sur rendez-vous
<b>VILLEMOMBLE</b>	<b>Docteur Donachie COHEN</b> Centre médico social Marcel Hanra 49, avenue du Raincy Tél. : 01.45.28.80.80 Consultations : le jeudi de 8h30 à 11h30
<b>VILLEMOMBLE</b>	<b>Docteur Edouard JEAN-BAPTISTE</b> 16, rue Pasteur Tél. : 01.48.94.92.91 Consultations : sur rendez-vous
<b>VILLEMOMBLE</b>	<b>Docteur Philippe MARAT</b> 58, avenue du Raincy Tél. : 01.48.54.19.65 Consultations : lundi : 17h-18h30 / mardi : 13h30-15h jeudi : 18h-19h30 / vendredi-samedi : 10h30-12h
<b>VILLETANEUSE</b>	<b>Docteur Francis FAUVEAU</b> 71, rue Grandcoing Tél. : 01.48.21.55.21 Consultations : sur rendez-vous